

L'ACCOMPAGNEMENT DES ORDRES LES SERVICES AUX ORDRES, AUX BÂTONNIERS, VICE-BÂTONNIERS

Constats

La Conférence des Bâtonniers, qui fédère les 163 barreaux de province, constitue une institution centrale du système judiciaire territorial français. Souvent qualifiée de « boîte à outils des ordres », elle joue un rôle essentiel dans l'accompagnement et le soutien des ordres et des bâtonniers.

Les commissions thématiques de la Conférence des Bâtonniers travaillent activement à apporter des solutions concrètes et adaptées aux besoins des ordres. Ces travaux témoignent de la variété et de l'efficacité des services fournis en réponse aux demandes d'aide et d'assistance.

Les missions des bâtonniers, vice-bâtonniers, Membres des conseils de l'ordre, se complexifient et exigent des outils, des formations et des ressources accrues pour assurer un exercice optimal de leurs fonctions.

Enjeux

Afin d'accompagner efficacement les ordres et leurs responsables, plusieurs axes d'amélioration et de consolidation des services doivent être envisagés :

- 1. Cohésion, équité, humanité, qualité, solidarité, territorialité, solidarité, unité, entre les barreaux :** notre responsabilité collective est de garantir au public et aux confrères une même qualité de services.
- 2. Soutien conseil, expertise :** Assistance des bâtonniers et MCO dans la gestion quotidienne des affaires de l'ordre, mis à disposition d'outil d'aide à la décision pour les accompagner dans leurs responsabilités complexes (déontologie, activité juridictionnelle, contrôles, traitement des réclamations, LCB FT, procédures disciplinaires etc...)
- 3. Formation continue, ateliers pratiques, échanges :** Renforcement des formations IFOC/EDA sur les réformes disciplinaires, la LCB-FT, MARD, l'IA générative et autres thématiques essentielles.
- 4. Anticiper puis accompagner la mise en œuvre des réformes impactant l'exercice professionnel :** politique ordinal de l'amiable MARD, PPN, TAE, réforme des procédures pénales, etc...
- 5. Veille législative, prévision et information :** Suivi en permanence de l'actualité législative et réglementaire, partage des analyses, informations sur les évolutions et prévisions impactant la profession juridique, économique, assurantiel, social, retraite, etc...

6. **Digitalisation, aide au déploiement de solutions numériques, transformation juridique liée à l'IA, politique ordinale de l'IA**
7. **Santé et prévention du stress** : soutien psychologique, prévention santé, etc...
8. **La communication** : Renforcement des compétences en communication des bâtonniers et des ordres, kit de communication.

Propositions

1. **Élargir l'emploi de fonds de solidarité inter-barreaux** : Soutien financier aux barreaux pour permettre et faciliter leur rayonnement et leurs actions sur le plan local, faciliter leur participation au niveau national (AG, formation, groupe de travail...).
2. **Territoire et initiatives des ordres** : Modéliser, maquetter, et cataloguer les bonnes pratiques des barreaux afin de les dupliquer en mobilisant les ressources nécessaires en moyens humains et financiers, conceptualiser des fiches projet.
3. **Instaurer dans le bureau des Vice-présidents délégués par matière thématique** : chargés de superviser les travaux de la Conférence par thème, ou par matière.
4. **Formation à la gestion des situations à risque et gestion de crise** : Modules sur la gestion des conflits et la sécurité des données.
5. **Task force** : avec une capacité d'intervention rapide sur des sujets types incidents magistrats avocat / Gestion de crise/confère en difficulté...
6. **RETEX** : sur toutes difficultés tout incident majeur de portée nationale rencontré dans un barreau
7. **Révision du site et intranet de la Conférence** : faciliter l'accès au dossier d'actualité, compte rendu d'activités des commissions, actualisation des rapport, agenda partagé Président, bureau, commissions, conférences régionales COP
8. **Guides techniques** : Guides actualisées sur les enjeux déontologiques, juridique et professionnels.
9. **Hotlines d'experts** : Accès à des experts en comptabilité, gestion de crise, communication, cyberattaques, santé, etc.
10. **Développer le concept de « Bâtonnier en mission » ou de « Mission flash »** pour traiter de certain sujets rendre compte à l'AG.
11. **Contributions des ordres** : Intégrer aux travaux des commissions et groupes de travail de la Conférence les contributions des barreaux les contributions des ordres sur les sujets déjà traités ou en cours de traitement dans certains barreau.
12. **Contributions des membres du collège ordinal province** : Intégrer aux travaux des commissions et groupes de travail de la Conférence, et leur restitutions en AG les membres du COP, valoriser le travail des membres du COP.

- 13. Urgences, déontologie, discipline, pénale :** Assistance par un collège de bâtonniers experts pour les urgences
- 14. Référents thématiques :** Désignation de référents sur des sujets sensibles tels que les incidents avocats-magistrats, MARD, IA, la discipline et la LCB-FT.
- 15. Santé et prévention du stress :** Programmes de coaching, assistance psy.
- 16. La communication :** Renforcement des compétences en communication des bâtonniers et des ordres, développer les kits de communication.
- 17. Actualité politique et institutionnelle :** assurer une veille d'actualité, diffuser des éléments de langage, argumentaires, pour faciliter la communication interne et externe dans les barreaux
- 18. Offrir des abonnements de chaque élu pour la durée de son mandat à un moteur de recherche intelligent basé sur l'IA :** renforcer l'accès à la connaissance métiers
- 19. Formation continue et atelier pratiques :** Renforcement de l'offre de formation IFOC/EDA pour les bâtonniers et vice-bâtonniers sur les réformes et thématiques récentes, incluant la réforme des procédures disciplinaires, les contrôles LCB-FT, l'IA générative, les MARDs et les réformes législatives majeures.

Conclusion

La vocation première de la Conférence des Bâtonniers est l'accompagnement des bâtonniers, des élus et des ordres. Elle doit y consacrer l'essentiel de ses ressources humaines et financières.

Elle doit pour cela continuer d'adapter ses services aux besoins des barreaux, développer sa capacité d'anticipation des sujets et grands défis émergents. Le travail des commissions doit intégrer une dimension prospective pour anticiper et proposer des actions, adaptations, déclinaisons innovantes dans nos territoires et renforcer l'efficacité des ordres.

La Conférence doit prioritairement demeurer une « boîte à outils » performante et adaptée aux réalités du terrain.



Olivier JOUGLA

olivier.jougla@ekis-avocats.fr

06 12 17 59 63

169, bd de Strasbourg - 76600 Le Havre
